



Novembre 2020

L'UDPA DÉFEND LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

SOMMAIRE :

La Formation du monde d'après	p. 2
Ne perdez pas votre DIF	p. 2
Allocation d'ancienneté	p. 3
Médaille du travail	p. 3
Re confinement AXA France	p. 4
Contacts UDPA	p. 4

EDITO

La Direction de la Distribution vient une nouvelle fois de saluer l'exemplarité des réseaux commerciaux, avec des résultats qui effacent les conséquences du 1er confinement.

Un nouveau confinement vient d'être mis en place par le gouvernement pour tenter d'endiguer cette 2ème vague d'une toute autre ampleur que la 1ère.

A la stupeur des commerciaux et itinérants, AXA brave la distanciation sociale et pour l'UDPA s'en est trop:

NON le commercial ou l'itinérant n'est pas un guichet ambulant qui, sous couvert d'une activité essentielle peut se déplacer dans l'angoisse partout sur le territoire.

NON les contraintes budgétaires d'AXA ne sauraient à elles seules justifier une animation commerciale de fin d'année inadaptée dans cette crise sanitaire.

NON le pseudo volontariat ne peut être la règle d'une Entreprise qui prétextant le service aux clients, au demeurant parfaitement assumé au printemps dernier, n'a d'autre but que l'atteinte Des objectifs des différentes Directions.

Pour l'UDPA, la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de ses salariés est engagée et sa propre campagne de prévention est là pour témoigner de ses exigences.

Xavier Bouilly

Représentant UDPA au CSE AEP
Coordinateur National inspection AEP

NOUS SOMMES CHARLIE,

NOUS SOMMES ENSEIGNANTS !

L'UDPA-UNSA syndicat réformiste autonome et indépendant défend depuis sa création la laïcité, la démocratie, le droit à l'emploi, la tolérance et les libertés et parmi elles la liberté d'expression. Tous les élus UDPA dénoncent l'horreur et rendent hommage à Samuel Paty, le professeur d'histoire-géographie sauvagement assassiné pour avoir fait son métier et pour la liberté d'expression.

Bon à Savoir!

L'UDPA obtient l'accord de la Direction pour la prise en charge des « ventes à emporter » lors des déplacements. Par contre refus de prise en charge de livraison de repas au domicile.

Manque de Data sur votre téléphone flotte Axa ?

Ne restez pas en débit réduit, et quand la situation est récurrente, avec l'appui de **L'UDPA** obtenez une modification permanente de votre forfait. Comptez sur **L'UDPA** pour faire activer Axa sur la modification générale des volumes data sur les forfaits téléphoniques de la flotte. A l'heure du « tout » digital, c'est un comble qu'Axa ne trouve pas de solutions immédiates à ce souci de volume data !



En 2021 :

- vendredis 14 mai,
- 12 novembre,
- 24 décembre,
- 31 décembre.

JRA ET JRI 2021

Pour rappel retrait d'un jour RTT pour la journée de solidarité.

11 JRA (cadres AEP) dont 7 indemnisés

11 JRI (EB et EI AEP) dont 7 indemnisés

BIENVENUE DANS LE MONDE D'APRES

Le mouvement était enclenché depuis un moment avec le développement des formations en e-learning et du « self care ».

Le confinement a été un accélérateur. Les salariés de la direction de la formation ont été lourdement chargés pendant cette période, pour transformer dans l'urgence, les contenus des formations pour les adapter aux distanciels et aux classes virtuelles.

Espace Formation & Développement le sésame Axa pour la formation

Chaque salarié aurait besoin d'aide et d'accompagnement pour s'y retrouver. **L'UDPA** incite la Direction de la Formation à faire preuve de pédagogie et de saisir toutes opportunités pour expliquer l'EFD et surtout la nécessité de se former en continu.

L'UDPA revendique une prise en compte réel du temps passé en formations que cela soit en présentiel ou en e-learning, d'autant qu'aujourd'hui le digital devient de plus en plus présent.

- ❑ Les formations en présentielles doivent être inscrites dans pléiades, **celles en E-learning non.**
- ❑ Les formations en E-learning sont indemnisées quand elles sont terminées et validées (quizz à hauteur de 80 %) et payées en n+1, sur une base de temps théorique, suivant la circulaire du 6/01/2017.
- ❑ **L'espace formation** présente les formations en cours et celles terminées, sous le libellé de votre prénom.
- ❑ Vous retrouvez les **formations obligatoires** et celles topées **DDA avec l'obligation de réaliser 15 heures avant le 31 décembre 2020.**
- ❑ Pour **l'UDPA 2 jours en présentiel** sur une année permettrait d'effectuer les 15 heures obligatoires DDA plus aisément.

MON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

NE PERDEZ PAS VOS DROITS INDIVIDUELS À FORMATION !

Le projet de loi prorogeant l'état d'urgence fixe au **30 juin 2021** la date butoir pour inscrire dans votre compte personnel de formation vos droits au titre du DIF sinon ils seront perdus.

En principe sauf utilisation antérieure votre DIF est de 120 heures valorisées à 15€ de l'heure **soit 1800€ d'achat de formation**, qui nécessite l'autorisation de l'employeur uniquement si la formation est effectuée pendant le temps de travail.

Rendez-vous sur le site www.moncompteformation.gouv.fr. Un emplacement est réservé pour un justificatif sous la forme du bulletin de salaire de décembre 2014 ou de l'attestation dans Pléiades > Mes documents dématérialisés > cliquer sur l'icône « Carrière/Contrat » Le document se situe dans la section « Formation »

L'alimentation du compte se fait désormais à hauteur de 500 € par année de travail, dans la limite d'un plafond de 5 000 €. L'utilisation du CPF relève de la seule initiative du salarié. L'employeur ne peut donc pas imposer à son salarié d'utiliser son CPF pour financer une formation.

Si le salarié souhaite participer à une formation se déroulant pendant son temps de travail, il doit s'adresser à son employeur et lui demander son autorisation au moins **60 jours calendaires** avant le début de la formation. Si celle-ci a une durée inférieure à 6 mois. L'employeur dispose de 30 jours calendaires pour **notifier** sa réponse au salarié. L'absence de réponse vaut acceptation.

Les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail constituent un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien par l'employeur de la rémunération du salarié.

Vous avez des questions ? Contactez nous sur serviceUDPA@axa.fr



PRIME ANCIENNETÉ AU 1^{ER} JANVIER 2021

Calcul selon la convention collective
allocation supplémentaire



Versement au 1er janvier 2021				
ANCIENNETÉ EN ANNÉE CIVILE	EB 18 990 €		EI 20 540 €	
	3 ANS	1,50%	284,85 €	1,50%
4 ANS	2%	379,80 €	2%	410,80 €
5 ANS	2,50%	474,75 €	2,50%	513,50 €
6 ANS	3,25%	617,18 €	3,25%	667,55 €
7 ANS	4%	759,60 €	4%	821,60 €
8 ANS	4,75%	902,03 €	4,75%	975,65 €
9 ANS	5,50%	1 044,45 €	5,50%	1 129,70 €
10 ANS	6,25%	1 186,88 €	6,25%	1 283,75 €
11 ANS	7,25%	1 376,78 €	7,25%	1 489,15 €
12 ANS	8,25%	1 566,68 €	8,25%	1 694,55 €
13 ANS	9,25%	1 756,58 €	9,25%	1 899,95 €
14 ANS	10,25%	1 946,48 €	10,25%	2 105,35 €
15 ANS	11,25%	2 136,38 €	11,25%	2 310,75 €
16 ANS	12,50%	2 373,75 €	12,50%	2 567,50 €
17 ANS	13,75%	2 611,13 €	13,75%	2 824,25 €
18 ANS	15%	2 848,50 €	15%	3 081,00 €
19 ANS	16,25%	3 085,88 €	16,25%	3 337,75 €
20 ANS	17,50%	3 323,25 €	17,50%	3 594,50 €
21 ANS	19%	3 608,10 €	19%	3 902,60 €
22 ANS	20,50%	3 892,95 €	20,50%	4 210,70 €
23 ANS	22%	4 177,80 €	22%	4 518,80 €
24 ANS	23,50%	4 462,65 €	23,50%	4 826,90 €
25 ANS	25%	4 747,50 €	25%	5 135,00 €

Une fois n'est pas coutume des salariés de l'Assurance, **seuls les commerciaux non-cadre ont gardé dans leur convention collective le principe d'une prime d'ancienneté dite allocation supplémentaire, à partir de 3 années civiles de présence.**

UN AVANTAGE DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DES COMMERCIAUX NON CADRE

Mesure obtenue par l'UDPA en son temps et exception AXA : l'allocation supplémentaire pour ancienneté sera calculée selon les termes de la Convention Collective des Echelons Intermédiaires et sera donc évolutive pour un commercial progressant dans la filière production en devenant inspecteur conseil.

La nouveauté applicable dès janvier 2021 consiste à déduire de l'allocation d'ancienneté le montant du complément de rémunération RMA dans l'hypothèse ou celui-ci aurait été versé au cours de l'année 2020. Pour rappel, auparavant votre allocation supplémentaire était supprimée lors du versement d'un complément RMA au cours de l'année antérieure. Peu de salariés étaient concernés, mais l'impact était douloureux.

MEDAILLE DU TRAVAIL

Après 20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans de travail, Axa vous récompense



Pour les salariés entrés dans l'entreprise avant le 1^{er} avril 1998

Prime 1/12 du minimum garanti, au besoin proratisé en fonction du temps passé au sein du groupe, et selon votre catégorie de convention collective

RMA EB ou niveau I : **18 990 €**

RMA EI ou niveau II : **20 540 €**

RMA inspection : **32 090 €**

1 - Demandez votre diplôme de médaille du travail en éditant le formulaire Cerfa 11796-01 sur One, espace RH.

2 - Editez votre attestation de présence sur Pléiades >espace Personnel > mes services en ligne

3 - Envoyez votre attestation de présence et document Cerfa à la Préfecture, ou sous préfecture ou auprès de la DIRECCTE, selon votre département.

Attention à la suite de cet envoi, votre diplôme pourra être transmis à votre adresse personnelle ou à la mairie de votre domicile. **Sans retour au bout d'un mois, contactez un élu UDPA.**

4 - Connectez-vous à pléiades >Espace personnel >Mes services en ligne> demande de versement de la prime et enregistrer la copie du diplôme.

Le versement est effectué en paye dans les 2 mois à réception de la copie du diplôme.

RE-CONFINEMENT AXA FRANCE



FAITES ATTENTION À VOUS, IL FAUT TENIR AU MOINS 30 JOURS !

Lors du CSE central exceptionnel du 30 octobre, l'UDPA a réagi sur les risques de pression présents en filigrane du mail de notre Directeur Général :

- « Nécessité de poursuivre l'activité avec encore plus d'intensité »,...
- « des réunions Teams tenues par les managers au quotidien en plus des points personnels »

Certes, il faut parfois limiter les baisses de moral liées à l'isolement mais évitons d'ajouter la pression excessive des réunionites dans un contexte déjà suffisamment anxiogène.

Un marathon ne se court pas comme un 100 m, alors pensez à faire les pauses que vous faisiez sur site en allant chercher un café ou une impression, particulièrement si vous ne disposez que d'un poste de télétravail pas vraiment ergonomique. Notre fiche pratique sur [l'ergonomie en télétravail](#) est pleine de bons conseils, un click vous permet de la consulter sur UDPA AXA France

Vos délégués UDPA restent sur le pont pour négocier les accord télétravail, aide aux aidants, salaires 2021 et vous aider à défendre la qualité de vie au Travail et votre droit à la déconnexion.

N'hésitez pas à nous contacter.

VOS DÉLÉGUÉS UDPA RESTENT À VOTRE ÉCOUTE

A vos côtés, chaque jour



Dominique Gulluscio
06 74 53 70 09



Xavier Bouilly
06 40 46 29 16



Pascal Soullard
06 09 95 26 55



Christophe Rocher
06 09 94 06 87



Claudine Magusto Bourgeois
06 60 64 93 65



Giulia Schumacher
06 76 71 38 06



François Blanchecotte
06 09 11 87 43



Bertrand Testu de Balincourt
06 84 79 30 76



Jaime Martins
06 18 44 52 22



Christophe Sessiecq
06 03 78 61 86



Eric Graziani
06 51 11 45 44

Pourquoi pas vous ?



Nathalie Loustalot
06 79 61 80 97



Fernando Jorge
06 89 90 11 97

REJOIGNEZ L'UDPA, LE SYNDICAT AUTONOME DU GROUPE AXA

J'adhère à l'

Le __/__/2020

Signature :

Nom :		Fonction :	
Prénom :		Site AXA :	
Tél Portable :		Email personnel :	
Adresse :		Code Postal et Ville :	

Cotisation	Non cadre	Cadre	CDD, alternant, retraité	Mode de paiement
Par an <input type="checkbox"/>	100 € <input type="checkbox"/>	120 € <input type="checkbox"/>	40 € <input type="checkbox"/>	Prélèvement <input type="checkbox"/> (Joindre un RIB)
Par trimestre <input type="checkbox"/>	25 € <input type="checkbox"/>	30 € <input type="checkbox"/>		Chèque <input type="checkbox"/> (à l'ordre de l'UDPA)

Faites vos comptes avant de transmettre ce bulletin à votre représentant UDPA ou de nous l'adresser par mail avec un RIB à service.udpa@axa.fr :

⬆ 66% de votre cotisation est remboursée en crédit d'impôt.

⬆ Vous bénéficiez des réponses de nos juristes pour toute question liée au droit du travail.



service.udpa@axa.fr



Communauté UDPA



<https://www.udpa-axa.org/category/axa-france/>